

## ARRÊTÉ

N° : 2024-31

Exécutoire le : 04 SEP. 2024

Publié / Notifié le : 04 SEP. 2024

Visé le : 03 SEP. 2024

### ADMINISTRATION GENERALE

#### **Arrêté portant délégation de signature à Madame Murielle CHAURAND Responsable du Pôle Prévention et sensibilisation**

Le Président de Grand Lac,

- Vu le procès-verbal du conseil communautaire de Grand Lac en date du 15 juillet 2020, relatif à l'élection du Président de Grand Lac,
- Vu l'article L. 5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, autorisant le Président d'une communauté d'agglomération à donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de signature aux responsables de service,

Considérant la nécessité d'assurer le bon fonctionnement de Grand Lac,

Considérant les fonctions exercées par Madame Murielle CHAURAND, responsable du Pôle Prévention et sensibilisation (service Valorisation des déchets), impliquant une réelle autonomie de décision, des fonctions d'encadrement et des responsabilités,

Considérant qu'il convient de compléter l'arrêté n°2020-41 portant délégation de signature à Madame Murielle CHAURAND,

### ARRÊTE

#### **ARTICLE 1 : DELEGATION DE SIGNATURE**

Madame Murielle CHAURAND, responsable du Pôle Prévention et sensibilisation (service Valorisation des déchets), est déléguée sous mon contrôle et ma responsabilité pour signer les documents de mise à disposition de vaisselle lavable et d'équipements de collecte dans le cadre de manifestations.

#### **ARTICLE 2 : NOTIFICATIONS**

Une copie de la présente sera adressée à :

- M. le Préfet de la Savoie,
- M. le Receveur,
- Mme Murielle CHAURAND.

Cet arrêté sera exécutoire dès sa publication et sa transmission en Préfecture de la Savoie, au titre du contrôle de légalité.

Cet arrêté, une fois exécutoire, pourra être contesté :

1. Par la voie du recours gracieux, dans les deux mois suivant son caractère exécutoire, par lettre adressée à Grand Lac, le silence gardé pendant deux mois valant rejet.
2. Par la voie du recours contentieux dans les deux mois suivant son caractère exécutoire, par introduction d'un recours auprès du Tribunal administratif de Grenoble, Place de Verdun.

Aix-les-Bains, le 3 septembre 2024

Le Président,  
Renaud BERETTI



## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

Arrêté 2024-31 portant délégation de signature à Madame Murielle CHAURAND - Responsable du Pôle Prévention et sensibilisation

---

**Date de transmission de l'acte :** 03/09/2024

**Date de réception de l'accusé de réception :** 03/09/2024

---

**Numéro de l'acte :** ar659 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 073-200068674-20240903-ar659-AI

---

**Date de décision :** 03/09/2024

**Acte transmis par :** ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

---

**Nature de l'acte :** Actes individuels

**Matière de l'acte :** 5. Institutions et vie politique  
5.5. Delegation de signature  
5.5.2. Autres